



Présents :

M. Isingrini, Vice-Président F. Alazard, C. Andrès, G. Barles, P. Boissé, M. Caravanier, M. Clastre, M. de Ferrière, Ph. Foucher, E. Fouquereau, F. Gagnaire, J. Goré, M.-P. Horard-Herbin, G. Lacoste, C. Lastraioli, D. Maurel, J.-P. Monge, Ph. Roingear, J. Rossetto, L. Seabra, J.-J. Tatin, F. Teston, V. Vignaux,

Invités : F. Alary, J.-Y. Antoine, J.-C. Billaut, B. Boissavit, A. Gueiffier, C. Pragnon, H. Salmon

Excusés : C. Beaumont, C. Belzung, C. Boulaire, A. Clément, Y. Courty, J. Crèche, C. Dauphin, M. Davie, M. Desmedt, C. Gaudy-Graffin, D. Georgeault, A. Guihur, M. Le Corff, V. Puard, D. de Robillard, P. Soullie, Ph. Vendrix, F. Wojciekowski



Le Conseil Scientifique débute à 14h30.

1. Points d'information générale

Bourses régionales

Michel Isingrini informe les membres du Conseil Scientifique que la Région va octroyer 5 bourses supplémentaires financées intégralement pour les deux universités Orléans et Tours. On passe donc au total de 29 bourses à 34 : 9 bourses pour l'école doctorale SHS (4 pour Tours, 4 pour Orléans et 1 commune) et 25 bourses pour les futures écoles doctorales SST (12 pour Tours, 12 pour Orléans et 1 commune). Dans les deux cas, une allocation sera dévolue à une collaboration entre les deux universités.

Contrats doctoraux avec missions d'enseignement

Jusqu'au 31 août, la formation des doctorants assurant des missions d'enseignement était gérée par le CIES (Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur). A compter du 1er septembre, le CIES n'existe plus et le dispositif de formation doit désormais être pris en charge par les universités. Après discussion avec l'université de Poitiers et l'université d'Orléans, il a été décidé de travailler en lien avec le PRES Poitiers – Limoges – La Rochelle pour continuer à assurer les missions auparavant dévolues au CIES. Catherine Belzung reste correspondante politique de la nouvelle entité et Anne Brouard conserve également sa mission.



Projets recherche

Suite au retour de l'évaluation de l'AERES, l'université a assuré une phase de négociation avec les organismes de recherche partenaires. Pour deux équipes, le GICC et l'UMR 618, les négociations ont été un peu plus difficiles.

Pour l'UMR 618, la négociation a été menée avec l'INSERM. Sur les 4 équipes composant l'U618, 2 équipes ont été notées B par l'AERES. Elles n'ont donc pas été reconnues par l'INSERM. Néanmoins, il a été acté de faire fusionner les 2 équipes en une seule qui sera Equipe d'Accueil et de procéder à une nouvelle évaluation de l'équipe par l'INSERM dans deux ans en vue de réintégrer l'UMR.

Pour le GICC, il était proposé au CNRS et plus particulièrement à l'Institut des sciences biologiques, de reconnaître 5 équipes. Toutefois, seules 3 équipes ont été reconnues. Le schéma proposé est donc identique à celui de l'UMR 618, à savoir de fusionner les 2 équipes restantes en une seule Equipe d'Accueil et de réévaluer l'équipe au bout de 3 ans par le CNRS pour intégrer l'UMR.

Une équipe du laboratoire d'informatique, notée A+ a été labellisée par le CNRS. L'équipe IPBC construite avec Poitiers, a perdu son association CNRS. Le projet devient un projet d'Equipe d'Accueil (avec un passage par le statut de FRE pour un an, et maintien pour deux ans des personnels CNRS). Une négociation aura lieu avec le ministère dans le courant de l'automne. Le CNRS s'est engagé à procéder à une nouvelle évaluation d'ici à deux ans pour une éventuelle réassociation.

Enfin l'équipe GERCIE, en droit, travaille actuellement pour rapprocher les trois laboratoires au sein d'une fédération sur une thématique transversale et obtenir ainsi une reconnaissance du ministère.

Bilan du recrutement des enseignants chercheurs à la rentrée 2011

Le Service du Personnel et des Ressources Humaines a établi un bilan de la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs pour l'année 2011. Sur 39 postes publiés, 5 n'ont pas été pourvus, dont 4 postes de MCF. L'endo-recrutement représente environ 30% des recrutements.

Marc de Ferrière fait remarquer que sur 3 ans, l'université n'a pas réussi à pourvoir 3 chaires d'excellence. Il semble nécessaire d'améliorer la publicité sur ces recrutements et d'apporter un soutien méthodologique.

2. Prévision d'utilisation des emplois vacants – rentrée 2012 – annexe 1

Le Conseil Scientifique est appelé à se prononcer sur l'utilisation des emplois vacants pour la rentrée 2012.

Les postes d'enseignants-chercheurs sont examinés un par un selon le document joint en annexe. Certains postes soulèvent des discussions :

- Le poste de MCF en 12ème section qu'il est proposé de publier en 7ème section. Florence Alazard estime qu'à l'issue de plusieurs redéploiements, 3 postes de l'équipe de recherche ICD vont à d'autres équipes de recherche. Cela contribue à affaiblir cette équipe.
 Sur ce poste, le vote des membres du conseil scientifique se répartit de la façon suivante : 6 votes contre, 5 abstentions et 13 votes favorables.
- Le poste de PR 0002 en 22ème section. Il est proposé de le pourvoir par un ATER. Florence Alazard considère que cette publication contribue, là encore, à affaiblir les équipes de recherche en histoire. Michel Isingrini précise que le choix d'une publication d'un poste d'ATER répond à la nécessité de préciser l'organisation de la recherche en histoire et plus particulièrement de l'équipe Cethis.
 Sur ce poste, le vote des membres du conseil scientifique se répartit de la façon suivante : 7 votes contre, 4 abstentions et 13 votes favorables.
- Le poste de PR 0087 en 31ème section également proposé pour un ATER. Magali Caravannier s'inquiète de ce choix car elle constate que dans cette section, on note un sous-encadrement par des professeurs. Elle souhaite qu'un engagement soit pris pour une publication du poste en PR à la rentrée 2013.



 Sur ce poste, le vote des membres du conseil scientifique se répartit de la façon suivante : 9 abstentions et 15 votes favorables.

 Pour l'ensemble des autres postes, le Conseil Scientifique émet un avis favorable à l'unanimité

3. **Recrutement au fil de l'eau - annexe 2**

Il est demandé aux membres du CS de donner un avis sur le recrutement d'enseignants-chercheurs selon la procédure du fil de l'eau (cf. document annexe).

 Les membres du conseil y sont favorables à l'unanimité.

4. **Volumétrie des emplois BIATOSS**

Florence ALARY-DENECHAUD précise les nouvelles modalités de présentation de la campagne d'emplois pour les personnels BIATOSS. Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur une volumétrie globale des emplois et non sur l'utilisation de chaque emploi. Quelques orientations sont précisées : la nécessité de recruter par le biais du PACTE (Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique Territoriale et de l'Etat) ; ce dispositif permet à des jeunes de 16 à 25 ans, sans qualification, de devenir fonctionnaires selon une procédure spécifique et de bénéficier d'une formation ; l'ouverture de recrutements pour accueillir des personnels en situation de handicap. La volumétrie globale permet de déterminer le nombre de postes qui sera ouverts aux concours. Il est proposé d'ouvrir 34 postes. Le CEVU a souhaité avoir une marge de manœuvre plus grande et a donc voté une volumétrie s'établissant à 36 postes.

 Les membres du conseil scientifique font également le choix d'une volumétrie un peu plus importante et se prononcent pour fixer à 36 la volumétrie des emplois BIATOSS pour la rentrée 2012 (unanimité moins 2 abstentions).

Philippe Roingard demande à ce qu'une réflexion sur les moyens BIATOSS attribués aux équipes de recherche puisse être menée avec une consultation du Conseil Scientifique. Cela permettrait d'avoir une meilleure visibilité.

5. **Budget Recherche – annexe 3 – annexe 4**

Michel Isingrini présente une proposition de budget pour l'année 2012. Le contrat d'établissement sera négocié en fin d'année avec le ministère. A ce stade, nous n'avons pas connaissance de l'enveloppe qui sera attribuée à l'université. Il est donc proposé d'ouvrir les crédits à hauteur de 70 % du budget 2011. Une régularisation interviendra une fois l'enveloppe connue et en fonction également des nouveaux périmètres des laboratoires. Une répartition par équipes de recherche est proposée (cf. tableau annexe). Le conseil scientifique se prononce à l'unanimité pour cette répartition.

Pour les colloques, il est proposé d'ouvrir l'enveloppe à hauteur de 100% soit un total de 30 000€.

Pour les fédérations ainsi que les plateaux techniques, le principe retenu est le même que celui des équipes de recherche, à savoir une ouverture des crédits à hauteur de 70 %.

Par ailleurs, une chaire Unesco a été attribuée sur la thématique de l'alimentation, qui devra s'autofinancer. Afin de lancer le projet et pour une durée d'un an, il est proposé d'affecter à la chaire les crédits auparavant attribués au



PPF alimentation.

Enfin, pour les Ecoles Doctorales, il est demandé d'ouvrir, là aussi, 70 % des crédits du budget 2011, et de faire une répartition entre les 3 Ecoles Doctorales SST, en fonction du nombre de doctorants.



Les membres du Conseil Scientifique donnent un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition de répartition du budget.

6.



Questions diverses

L'avis du Conseil Scientifique est sollicité pour l'organisation d'un colloque sur le thème des gastronomies juives. Aucune demande de financement n'est sollicitée.



Le vote est favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

